

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier complet

Date de validation du dossier

Service instructeur

Agent référent

BR!VE

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

ASSOCIATION CULTURELLE

Nom de l'association : _____

PREAMBULE

Le dossier complet doit être retournée **AVANT LE 30 DECEMBRE 2024** à :

Ville de Brive, Service de la Vie Associative

Place Jean Charbonnel – 19 100 Brive

Subventions.villedebrive@brive.fr

⚠ ATTENTION : le dépôt du dossier ne vaut pas acceptation de la demande. Seuls les dossiers complets seront traités



**NOMBRE DE BENEVOLES BENEFICAIRES DE LA CARTE DES
DONNEURS DE TEMPS EN 2024 :**

PIECES A JOINDRE

LORS DU DEPOT DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Un RIB /RICE/RIP (relevé d'identité bancaire, Caisse d'Epargne ou postal)
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale et/ou du dernier Conseil d'Administration
- Le plus récent rapport d'activité ou le rapport moral du président
- Les comptes du dernier exercice approuvés par le président ou le trésorier ou certifiés par un commissaire aux comptes

Pièces complémentaires à joindre dans les cas suivants

Cas particuliers :

1) Première demande

- Les statuts (photocopie)
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement constituée
- La déclaration de l'association au JO (photocopie)
- Le récépissé de déclaration à l'INSEE (n° SIRET)

2) Changement de statut

- Les nouveaux statuts (photocopie)
- Le récépissé de la modification en Sous-Préfecture (photocopie)

3) Demande de subvention non signée par le président de l'association

- Le pouvoir donné par le président au signataire

4) Le Calendrier

L'ensemble des associations ne fonctionnent pas sur l'année civile, il est donc arrêté le calendrier ci-dessous. Vous y trouverez les dates de retrait et de dépôt des dossiers en fonction de votre association

Secteur	Subvention de Fonctionnement		Projet
	Date dossier disponible	Date de réception optimale	
Culture	04/11/2024	30/12/2024	Avant le 30/12/2024

VOTRE ASSOCIATION

Nom Statutaire :

.....
.....

Sigle :

Siège social :

	Siège de l'association	Correspondance de l'association
Adresse		
CP - VILLE		

Correspondant de l'association :

Nom :

Prénom :



...../...../...../...../.....



...../...../...../...../.....



.....@.....

Communication de vos coordonnées :

Souhaitez-vous que les coordonnées de votre association soient diffusées sur le site internet de la ville de Brive (www.brive.fr)

oui

non

Si oui, préciser :

- L'adresse postale :



:/...../...../...../..... et



:/...../...../...../.....



:@.....

- L'adresse du site internet : <https://www.....>

LES COTISATIONS

☞ Cotisation enfant :

☞ Cotisation adulte :

TERRITOIRES D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION

- | | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Quartier | <input type="checkbox"/> Brive | <input type="checkbox"/> Communauté d'agglomération |
| <input type="checkbox"/> Département | <input type="checkbox"/> Région | <input type="checkbox"/> National |

LES ADHERENTS

	Nombre d'adhérent résidant à Brive	Nombre d'adhérents résidant dans l'agglo de Brive (hors Brive)*	Nombre d'adhérents résidant hors Brive et Agglo de Brive	Total Général
				
				

* Allassac, Ayen, Brignac la Plaine, Chabriagnac, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Dampniat, Donzenac, Estivaux, Jugeals Nazareth, Juillac, La Chapelle aux Brocs, Larche, Lascaux, Lissac sur Couze, Louignac, Malemort, Mansac, Nespouls, Noailles, Objat, Perpezac le Blanc, Rosiers de Juillac, Sadroc, Saint Aulaire, Saint Bonnet la Rivière, Saint Bonnet l'Enfantier, Saint Cernin de Larche, Saint Cyprien, Saint Cyr la Roche, Sainte Féreole, Saint Pantaléon de Larche, Saint Pardoux l'Ortigier, Saint Robert, Saint Solve, Saint Viance, Segonzac, Turenne, Ussac, Varetz, Vars sur Roseix, Vignols, Voutezac, Yssandon

LES BENEFICAIRES

Public touché / Bénéficiaires	Nombre	
		
moins de 13 ans		
13 à 18 ans		
18 à 60 ans		
60 ans et +		
Personnes handicapées (titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une notification MDPH)		
Total		

LES BENEVOLES

Nombre de bénévoles (personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée)					
					
Nombre total	Dont « plus de 150 h/an »	Dont « âgé de - de 26 ans »	Nombre total	Dont « plus de 150 h/an »	Dont « âgé de - de 26 ans »



Bénévoles ayant bénéficiés en 2024 du Pass Bénévolat :

Pour faire la demande du Pass Bénévolat ou renouveler votre carte vous pouvez télécharger le document sur le site internet de la ville : <http://www.brive.fr/index.php/pass-benevolat/> ou en faire la demande directement auprès du service de la Vie Associative : vie.associative@brive.fr

ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Création de l'association :

Date de déclaration/..... /..... et n° d'enregistrement en préfecture :

Date de publication au Journal Officiel/..... /.....

Date de la dernière modification s'il y a lieu/..... /.....

Numéros nationaux d'identification :

Numéro SIRET – (14 chiffres)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le versement effectif de toute subvention est conditionné à la mention du numéro SIRET

(pour tout renseignement, se reporter au site www.associationmodedemploi.fr – rubrique SIRENE/SIRET)

Utilité publique :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel/..... /.....

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes : oui non

RÉFÉRENCES BANCAIRES

Avez-vous changé de RIB cette année ? oui non

Si oui merci de joindre obligatoirement un exemplaire.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dernière date d'élection du bureau :/..... /.....

Président :

Nom : **Prénom :**



:/...../...../...../..... et



:/...../...../...../.....



:@.....

Vice-président :

Nom : **Prénom :**



:/...../...../...../..... et



:/...../...../...../.....



:@.....

Secrétaire :

Nom : **Prénom :**



:/...../...../...../..... et



:/...../...../...../.....



:@.....

Trésorier :

Nom : **Prénom :**



:/...../...../...../..... et



:/...../...../...../.....



:@.....

Administrateur / Directeur :

Nom : **Prénom :**



:/...../...../...../..... et



:/...../...../...../.....



:@.....

BILANS DE VOS ACTIVITES 2024

.....
.....
.....
.....

VOS ACTIVITES 2025

PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES MUNICIPALES

- Office Municipal des Sports Office Municipal de la Culture Brive Solidarité

Office Municipal de l'Environnement

PARTICIPATION CITOYENNE DE L'ASSOCIATION

- Sport dans ma Ville Forum des Associations Marché de la Solidarité

Journées de la Culture et du Patrimoine Scènes ouvertes Danse

LES LOCAUX

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE : oui non

VOUS ÊTES LOCATAIRE : oui non

A titre gratuit

A titre onéreux : charges annuelles €

A TITRE PERMANENT, VOUS OCCUPEZ UN BUREAU DANS DES LOCAUX MUNICIPAUX
(joindre impérativement *l'attestation d'assurance couvrant les risques locatifs*)

Local :

Adresse :

Objet de l'occupation : (stockage, accueil du public, locaux administratifs ...) :
.....

Occupation à titre gratuit : oui non montant du « loyer » : €/mois

Payez-vous les fluides : oui non

Si oui, hauteur annuelle de cette participation : €

I. L'ASSOCIATION A-T-ELLE RECOURS A UN PRESTATAIRE ?

(Personne physique ou morale payée sur facture qui vient apporter un service à l'association, sonorisation pour un spectacle par exemple)

OUI NON

Si oui lequel et pourquoi ?

II. L'ASSOCIATION MET-ELLE EN PLACE DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS SPECIFIQUES ?

OUI NON

Si oui lesquelles, quel coût et pourquoi ?

III. L'ASSOCIATION S'ENGAGE-T-ELLE VÉRITABLEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OUI NON

Si oui comment

Fait à Brive, le

Nom :

Prénom :

Signature :

COMpte DE RESULTAT DE L'ANNEE 2023

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
Charges externes		Ressources propres	
Electricité		Cotisations	
Petit équipement		Participation activités	
Fournitures entretien et bureau			
Loyer			
Charges locatives			
Entretien et réparations			
Primes d'assurances			
Documentation			
Honoraires (comptable, avocat)			
Publicité, communication			
Missions et réceptions		Subventions d'exploitation	
Frais réception assemblée		Ville de Brive	
Téléphone		Conseil Départemental	
Affranchissement		Conseil Régional	
Services bancaires		Etat	
Frais kilométriques		Fonds Européens	
Impôts et taxes		CAF	
Autres impôts et taxes		DRAC	
Salaires et Charges Sociales			
Salaires			
Charges sociales		Subvention d'investissement	
Mutuelle		reprise subv d'investissement	
Frais animations			
Dotation aux Amortissements			
Charges financières			
TOTAL DES CHARGES		0	TOTAL DES PRODUITS
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		0	
Etat de la trésorerie *		Certifiés sincères et véritables, Signature,	
Placement de trésorerie :			
Banque			
Caisse			

* la trésorerie de l'association doit être obligatoirement renseignée pour permettre une étude précise des éléments fournis

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2025

SYNTHESE

SUBVENTION (S) ANNUELLE (S) DE FONCTIONNEMENT

Montant maximal de la subvention annuelle de fonctionnement 1 050 €

ORGANISMES	Obtenues en 2024	Souhaitées en 2025
Ville de Brive	€	€
Conseil Départemental	€	€
Conseil Régional	€	€
Etat (DDJS, DRAC, ...)	€	€
Autres	€	€
Autres	€	€
Autres	€	€

SUBVENTION (S) PROJET (S)

Dans le cadre d'une reconduction de projet, l'association devra fournir un bilan quantitatif, qualitatif et financier du projet subventionné à l'année N-1 pour pouvoir prétendre à une subvention projet à l'année N

Manifestations	Lieu	Date	MONTANT	
			Obtenues en 2024	Souhaitées en 2025
			€	€
			€	€
			€	€

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie et signées pour toutes les demandes (initiales ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le **pouvoir** (cf. : annexe 2) lui permettant d'engager celle-ci

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- demande une subvention :

- Pour le fonctionnement annuel**
 Pour un projet:
(nom de l'action)

€
€
€

- **certifie que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (cf. : annexe 1)**

- certifie exacts, sincères et véritables les renseignements figurant dans le présent dossier et l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ou privés.

- déclare avoir pris connaissance que toute subvention d'origine publique doit être utilisée par son bénéficiaire conformément à son affectation, ce qui signifie :

- ⇒ qu'elle ne peut financer que les actions présentant un caractère d'intérêt public communal,
- ⇒ qu'elle ne peut être reversée à d'autres associations, œuvres ou entreprises (sauf lorsque c'est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné),
- ⇒ que son remboursement (total ou partiel) est de droit en cas de non utilisation ou d'utilisation incomplète.

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le **compte bancaire ou postal de l'association**

Fait le, à

Signature



Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

Désignation de l'action :

Date/Durée : Lieu de réalisation :

Le public cible du projet :

Nombre de participants/ ou bénéficiaires attendu :

Participation financière du public :

oui montant unitaire : € non

Descriptif et objectifs de l'action :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

■ DEFINITION DES MOYENS ET BESOINS POUR L'ORGANISATION DE L'ACTION

- Décrire les moyens dont l'association dispose pour la mise en œuvre du projet

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Préciser les besoins nécessitant le recours :

- à des prestataires extérieurs

.....
.....
.....
.....
.....

- à des mises à disposition de matériels, salles municipales

- Plan de communication envisagé (publications diverses, panneaux, banderoles...)

.....

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
Charges externes		Ressources propres	
Electricité		Cotisations	
Petit équipement		Participation activités	
Fournitures entretien et bureau			
Loyer			
Charges locatives			
Entretien et réparations			
Primes d'assurances			
Documentation			
Honoraires (comptable, avocat)			
Publicité, communication			
Missions et réceptions		Subventions d'exploitation	
Frais réception assemblée		Ville de Brive	
Téléphone		Conseil Départemental	
Affranchissement		Conseil Régional	
Services bancaires		Etat	
Frais kilométriques		Fonds Européens	
Impôts et taxes		CAF	
Autres impôts et taxes		DRAC	
Salaires et Charges Sociales			
Salaires			
Charges sociales		Subvention d'investissement	
Mutuelle		reprise subv d'investissement	
Frais animations			
Dotation aux Amortissements			
Charges financières			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL	0		

■ PARTENARIAT

Partenaires publics sollicités (hors VDB) : €

Partenaires privés sollicités : €

..... €

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Engagement n° 1 : Respect des Lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Engagement n° 2 : Liberté de Conscience

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Engagement n° 3 : Liberté des Membres de l'association

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

Engagement n° 4 : Égalité et non-discrimination

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Engagement n° 5 : Fraternité et Prévention de la Violence

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

Engagement n° 6 : Respect de la Dignité de la Personne Humaine

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinements.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement n° 7 : Respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

POUVOIR DONNE AU SIGNATAIRE

A compléter uniquement dans le cas où le formulaire de demande de subvention n'est pas signé par le représentant légal de l'association.

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

En ma qualité de

De l'association

Domiciliée

.....

Donne pouvoir à (NOM et Prénom)

En sa qualité de

Pour la signature de ce dossier de demande de subvention à la ville de Brive.

Fait à, le

Signature du mandant (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)	Signature du mandataire (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)